

Procès-Verbal

Comité syndical du 17 mars 2025 18h – Salle Arial Maison des Services à Sabres

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORCENAI				QUORUM
COUSSEAU Hélène	Pouvoir JL. DUBROCA	DOURTHE Michel		
PRADERE Frédéric	x	GAILLARD Marc		
REMY Jean-Pierre	Pouvoir D. COUTIERE	BOURANDY Patricia		
DUBROCA Jean-Luc	x	PLANCKE Didier		
OLIVIER Roxanne	excusée	PERSILLON Jacky		
CARRERE Paul	Pouvoir J. BAYLAC	GASTON Martine		Pays Morcenais
ABRAHAM Rose-Marie		CADIS Anaïs	Membres présents :	4
CANTEGREIL Isabelle	excusée	BIREMONT Daniel	Titulaires :	3
VILLATORDO Yannick	Pouvoir F. PRADERE	MOMEN Nathalie	Suppléants :	1
LABORDE Claude	excusé	GUILHEMSAN Christelle	Pouvoirs :	4
BAYLAC DOMENGETROY Jérôme	x	SCOGNAMIGLIO Luc	Votants :	8
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR HAUTE LANDE		Cœur Haute Lande		
COUTIERE Dominique	x	COUTIERE Jeanne	Membres présents :	11
PEDEUBOY Jean-Louis	x	MESPLODE Jean	Titulaires :	9
MUSSOU François	x	MOREAU Gérard	Suppléants :	2
BLANC-SIMON Jean-Luc	x	GASQUE François	Pouvoirs :	0
ICHARD Vincent	x	CABANAC Richard	Votants :	9
BOUFFIN Yann	x	PUYBARAUD Jean-Pierre	Global	
SARTRE Philippe	x	CORMIER Claudine	Membres présents :	15
GELLEY Vincent	x	SAUBOUA Michel	Titulaires :	12
SAINTORENS Denis	x	DUVERGER Christine	Suppléants :	3
SABIN Patrick	excusé	PIEDANNA Raymonde	Pouvoirs :	4
VAYSSE Ludovic	excusé	LALANNE Joël	Votants :	17

Participait également : l'équipe technique du PETR Haute Lande, à savoir Frédérique Lémont, Nathalie Lalanne, Clémentine Ollivier, Clémence Bernier et François d'Arlot (Caroline Desrumaux excusée).

Secrétaire de séance : Jérôme BAYLAC DOMENGETROY

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Après s'être assuré que tous les membres avaient été destinataires du procès-verbal de la dernière réunion et qu'il n'y avait pas de demande de modification, le Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024.

Décision à l'unanimité : le compte-rendu du comité syndical du 30 septembre 2024 est validé.

2- Débat sur les orientations budgétaires 2025

- Le prévisionnel de dépenses et recettes

Le Président rappelle que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (présence d'une commune de plus de 3 500 habitants dans le périmètre de compétence), obligation est faite pour le Pôle Haute Lande de débattre de ses orientations budgétaires, en préalable au vote du Budget.

La proposition est de reconduire les missions assumées jusqu'alors, dans un contexte budgétaire pourtant difficile pour les collectivités. Un comparatif avec 2024 a été envoyé avec le dossier participant.

Ainsi, les orientations budgétaires 2025 du Pôle Haute Lande sont les suivantes :

Fonctionnement	BP 2024	CFU anticipé	OB 2025
Dépenses	378 700	303 411	387 916
Recettes	678 250	346 467	387 916
Résultat excédentaire à reporter		253 938	
Investissement	BP 2024	CFU anticipé	OB 2025
Dépenses	2 400	0	2 400
Recettes	7 470	2 368	2 400
Résultat excédentaire à reporter		7 438	

Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes à 390 916 €, les dépenses ne concernant presque que la section de fonctionnement.

A noter que le Budget primitif intègrera l'excédent des 2 sections pour +261 376 € et en recettes les reliquats de subventions 2024 qui seront versés en 2025 (102 515€).

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser si nécessaire à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €.

Décision à l'unanimité : Si besoin, le Président est autorisé à ouvrir une ligne de trésorerie et à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Les dépenses prévisionnelles 2025 se détaillent de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	OB 2025		RECETTES	OB 2025
011 Charges à caractère général	124 876	002	Excédent de fonctionnement reporté	
012 Charges de personnel et assimilés	260 600	013	Atténuation s de charges	
65 Autres charges de gestion courante	40	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 000
67 Charges exceptionnelles	0	74718	ETAT ARS	15 000
68 Dotation aux amortissements	2 400	7472	Région	57 140
		74758	Autres Groupements	184 616
		74773	FEADER	60 410
		747888	Autres (ADEME)	41 250
		75	Autres produits de gestion courante	1 500
TOTAL DÉPENSES	387 916		TOTAL RECETTES	387 916
SECTION INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	OB 2025		RECETTES	OB 2025
21 Immobilisations corporelles	2 400	001	Excédent d'investissement reporté	
		28	Amortissements des immobilisations	2 400
TOTAL DÉPENSES	2 400		TOTAL RECETTES	2 400

- Pour les charges à caractère général (chapitre 11), des dépenses prévues à hauteur 124 876 € (120 800 € en 2024) qui intègrent :
 - La revalorisation du loyer du Pôle à la CCCHL à 15 000 € (12 000 € en 2024) ;
 - les évènementiels dans la continuité de 2024 avec l'organisation des rencontres économiques 2025, les temps d'accueils des internes en santé (ConviviaSanté), la fabrique à initiatives (année 2) et le projet d'une nouvelle visite apprenante sur la thématique de l'habitat ;
 - Les éventuels frais d'étude liés à la révision ou la modification du SCoT (pour 10 000 €).
- Une évolution de la masse salariale à hauteur de 2% (3% sur le salaire brut) comprenant les avancements d'échelons et des ajustements du RIFSEEP, portant la masse salariale 2025 à 260 600 € soit + 5 140 € par rapport au BP2024 (255 460 €).

Ces charges de personnel (68% des dépenses, chapitre 12) couvrent les 6 postes de chargés de missions du Pôle et le poste d'agent technique (ménage 5h/semaine) sur les 12 mois.

- Le maintien des ingénieries santé, revitalisation, fonds européens territorialisés, économie et cohésion territoriale pour un coût total de 254 239 €

Les dépenses prévisionnelles d'investissement concernent l'amortissement des équipements informatiques et l'achat d'ordinateurs si nécessaire.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 387 916 €, réparties entre les subventions et les cotisations des membres et du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac (SMDLA).

Les collectivités membres (Communautés de communes Cœur Haute Lande et Pays morcenais) ou partenaires du Pôle (SMDLA, rassemblant les Communautés de communes Landes d'Armagnac et Pays de Villeneuve en Armagnac landais) contribuent pour 48 % au budget du Pôle.

Le fonctionnement du Pôle est soutenu à près de 45 % par les partenaires Région Nouvelle Aquitaine, Europe, Etat et ADEME.

- Les Cotisations 2025 et le partenariat SMDLA 2025

La cotisation des EPCI membres du Pôle se présente de cette façon pour 2025 :

2025		
Règle de calcul :	4€ / hab (pop DGF N-1)	
Collectivités membres	Population DGF 2024	Montant (€)
CDC Cœur Haute Lande	17 598	70 392
CDC Pays Morcenais	10 059	40 236
TOTAL	27 657	110 628

Collectivité partenaire	Population DGF 2024	Montant (€)
SMDLA (CCPVAL et CCLA)	18 497	73 988

Décision à l'unanimité : Il est proposé que la cotisation membre reste inchangée en 2025 à savoir 4€/habitant sur la population DGF N-1.

Par ailleurs le bureau de l'exécutif, réuni le 6 février 2025, a décidé de modifier les modalités de participation financière du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac (SMDLA), en tant que collectivité partenaire.

Il est proposé qu'à compter de 2025, sa cotisation soit calculée sur la même base que celle des membres, soit 4€ par habitant (population DGF n-1).

La participation du SMDLA s'élèvera à 73 988 € en 2025.

Décision à l'unanimité : Il est donné pouvoir au Président pour signer l'avenant à la convention de partenariat entre le Syndicat mixte de Développement des Landes d'Armagnac (SMDLA) et le Pôle Haute Lande – (PETR HL), entérinant cette nouvelle disposition.

Le Président demande s'il y a des interventions complémentaires sur ces orientations budgétaires 2025 et constate l'absence de nouvelles questions.

Décision à l'unanimité : la présentation des grandes lignes de l'exercice 2025 étant terminée, le débat sur les orientations budgétaires 2025 n'appelant pas de questionnement complémentaire, il est pris acte que le débat sur les orientations budgétaires 2025 a bien été mené.

3- Feuilles de route 2025 des ingénieries

Le Président donne la parole à Frédérique LÉMONT -coordinatrice du Pôle- pour présenter avec les membres de l'équipe les feuilles de route 2025 de chacune des missions thématiques. Elle propose pour chacune des missions de revenir sur les réalisations 2024 et les perspectives 2025.

Mission Santé

Frédérique LEMONT excuse Caroline DESRUMAUX qui n'a pas pu être présente et se fait porte-parole des réalisations 2024 sur le volet santé.

Bilan 2024

- 2024 : prise de poste en février avec temps important consacré à la connaissance des territoires et des acteurs, à l'état d'avancement du CLS et aux opportunités d'actions.
- Sur 24 fiches-actions inscrites au Contrat Local de Santé : plus de la moitié ont démarré.
- Participation, animation ou coanimation de 6 groupes de travail / actions.
- Mise en place d'une collaboration étroite avec la CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Haute Lande Armagnac.
- Poursuite des actions engagées autour de l'attractivité territoriale : évènement d'accueil des internes, participation au Forum des Jeunes Médecins Généralistes, veille sur les besoins en remplacement, soutien à l'exercice coordonné.
- Des actions de prévention : journée de sensibilisation Octobre rose, ateliers d'échanges autour de la santé.
- Amélioration de la communication sur les actions menées avec création d'une newsletter du CLS, dynamisation de réseaux d'acteurs.

Perspectives 2025

- Consolider l'animation de réseaux d'acteurs et les actions mises en œuvre sur l'attractivité territoriale, le soutien à l'installation des professionnels de santé :
 - Observatoire du territoire de Santé (suivi trimestriel de la démographie)

- medicale),
 - o Réseau inter-coordinatrices des MSP et suivi des professionnels,
 - o Accueil des internes, Forum des jeunes médecins généralistes,
 - o XL Santé.
- Développer le volet « prévention » du CLS :
- o Accès aux droits et accès aux soins en collaboration avec les chargés de coopération des services enfance et famille des EPCI,
 - o Prévention des jeunes : compétences psycho-sociales, santé sexuelle et menstruelle, sport & santé...,
 - o Santé mentale en collaboration avec le Projet territorial en Santé Mental (formation 1er secours, actions de sensibilisation...),
 - o Cadre de vie, urbanisme favorable à la santé... à développer en lien avec les projets des collectivités.

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY indique que le Pays Morcenais a été sollicité par l'ARS sur le périmètre du Contrat Local de Santé, différent du périmètre du Contrat Territorial de l'Autonomie réunissant le Pays Morcenais et le Pays Tarusate. Une réunion s'organise prochainement avec les parties prenantes et les arbitrages devraient être posés pour 2026, un Contrat Local de Santé Morcenais-Tarusate se profilant.

Mission Cohésion sociale

Bilan 2024

- ➔ Suivi SRADDET – Avis formalisé sur le projet d'arrêt
- ➔ Suivi SCoT – Evaluation SCoT Haute Lande
- ➔ Suivi des dispositifs contractuels (et des financements des projets du territoire)
- ➔ Coordination de la dynamique transition écologique (COT)
- o Parcours de formation agents-élus sur « **Achats publics responsables** » avec 3AR,
- o Temps fort sur la Transition écologique mutualisé avec le temps fort Habitat : visite apprenante chez Pierre et Terre (Riscle, Gers) sur l'éco-construction en sept. 2024,
- o Participation aux Journées Nationales des Collectivités (la Rochelle) organisées par l'ADEME les 2 et 3 décembre 2024.

Perspectives 2025

- ➔ Suivi modification/révision du SCoT
- ➔ Suivi des dispositifs contractuels et des financements des projets du territoire
 - o Contrat de Développement et de Transitions (Région)
 - o Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (Etat)

- Contrat d'Objectifs Territorial (ADEME)
- ➔ Coordination de la dynamique transition écologique
 - Coordination des Schémas de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)
 - Planification de sessions de sensibilisation / formations des élus et agents
 - Organisation d'un temps fort sur la transition écologique : sobriété, économie circulaire, réemploi

Mission Economie, emploi, formation

Bilan 2024

- ➔ Suivi SRDEII
- ➔ Appui aux stratégies économiques des EPCI
- ➔ Organisation des Rencontres économiques territoriales 2024
- ➔ Participation aux réseaux CCI, CMA, Initiatives Landes, Comité Local Ecole Entreprises (CLEE), incubateur de PLOUCS... etc.

Perspectives 2025

- ➔ Appui aux stratégies économiques des EPCI
- ➔ Participation aux Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE)
- ➔ Suites à donner à la visite apprenante 2024 sur le tissu artisanal et l'éco-conception
- ➔ Suites à donner aux RET 2024 pour le développement économique en centre-bourg, en diffus et dans les ZAE
- ➔ Organisation des Rencontres Eco. Territoriales 2025
- ➔ Participation aux réseaux CCI, CMA, Initiatives Landes, Comité Local Ecole Entreprises, incubateur de PLOUCS... etc.

Sur ce sujet, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY dit sa frustration de ne pas avoir trouvé les bons leviers d'accompagnement pour le commerce en centre-bourg. Des choses sont sans doute à inventer.

Sur le volet emploi, un temps fort sera prochainement organisé par France Travail en Pays Morcenais, visant à faire se rencontrer les demandeurs d'emploi et les employeurs. Il en informera l'équipe du Pôle dès que la date sera connue.

Frédérique LEMONT précise aux membres que, suite aux échanges avec les équipes techniques de chaque EPCI, deux thématiques ont été avancées pour les Rencontres Economiques Territoriales 2025 :

- Une rétrospective de 50 ans de développement local pour mieux engager l'avenir,
- Ou le poids du tourisme dans l'économie locale.

Dominique COUTIERE invite à en débattre, en précisant que l'événement aura lieu en période de réserve et qu'il ne faudra pas compter sur la présence des institutionnels.

Philippe SARTRE se dit plus sensible à la première proposition.

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY trouve également le sujet intéressant mais préférerait travailler sur la prospective plutôt que la rétrospective. Selon lui, « l'expérience est une lanterne [accroché dans le dos] qui n'éclaire que le chemin parcouru ». Au vu des changements sociologiques à l'œuvre, très rapides – les gens vivent sur le territoire sans occuper le territoire-, il n'est pas certain que le passé aide à se projeter.

Philippe LATRY adhère et ajoute qu'il y a des mutations profondes dans la société et qu'il faut sortir d'un état contemplatif qui laisserait croire que tout va bien dans les Landes. Il mentionne les travaux sur le Bonheur Intérieur Brut menés par Landes Attractivité et présentés en Assemblée générale de l'Association des Maires des Landes tout récemment, qui de son point de vue traduisent une déconnexion de la réalité du territoire rural.

Il suggère qu'une analyse du territoire et de ses transformations en cours pourrait être confiée à un ou une sociologue, capable de bousculer les responsables locaux et de projeter des idées pour les futures politiques publiques.

Plusieurs noms de sociologues sont alors évoqués et notamment Jérôme FOURQUET ou encore Jean-Claude MICHEA qui habite le territoire.

Jean-Luc BLANC-SIMON propose d'associer les jeunes et la manière dont ils se projettent sur le territoire, par exemple sous la forme d'une enquête ou questionnaire sur leurs attentes et leurs besoins.

Vincent ICHARD invite également à questionner le sujet de la décroissance.

Jean-Yves ARRESTAT conclut en émettant quelques hypothèses sur ces phénomènes de rupture sociologique et notamment l'avancée des partis d'extrême-droite sur le territoire : il constate qu'une incompréhension grandit face à des politiques publiques considérées comme déconnectées de la réalité des territoires ruraux, face à la non-simplification des procédures administratives, et dans les médias...

Il partage un avis très dubitatif sur l'étude Bonheur Intérieur brut et sur la nécessité de s'interroger et se remettre en question en tant qu'élu local.

Frédérique LEMONT propose que l'équipe technique revienne au-devant des élus avec une proposition à l'occasion du vote du budget le 2 avril prochain.

Mission Revitalisation rurale

Bilan 2024

➔ Suivi et accompagnement de projets communaux :

Accompagnements de communes ayant des projets autour de la question de l'habitat et de réaménagement de centre bourg. Suivi des plans de référence.

→ Pilotage des « Pôles hors les murs » :

#4 : Cohésion sociale

#5 : Contrat Local de Santé

#6 : Permanences DETR 2025

→ Organisation d'une visite apprenante sur l'habitat : à Riscle (32)

4 Communautés de communes représentées (12 participants et participantes, 8 élus et 4 techniciens) et « Le rebond » à Garein : 18 participants et participantes (11 élus et 7 techniciens).

→ Lancement de l'expérimentation « Fabrique à initiatives » :

Création du Conseil de Fabrique et début des études : St Gein - Callen

Perspectives 2025

→ Poursuivre les suivis et accompagnements de projets communaux

→ Pérenniser les « Pôles hors les murs »

→ Réitérer la « Visite apprenante »

→ Coordonner et animer l'expérimentation de la « Fabrique à initiatives » sur le territoire.

Mission Fonds Européens Territorialisés

La parole est donnée à François d'ARLOT pour poser le bilan de la programmation 2014-2020.

Bilan 2024

→ Programmation 14-20 :

- Réalisation des 23 demandes de paiements pour un total de 548 192,47€.
- Réalisation de l'évaluation finale 14-20 :
 - o Une enveloppe totale de 1 690 207€,
 - o 88 projets programmés /87 projets réalisés,
 - o 1 642 744,06€ crédits FEADER programmés, soit 97% de l'enveloppe totale,
 - o 1 612 085,45€ de crédits FEADER versés aux porteurs, soit 95,4% de l'enveloppe totale.

→ Programmation 21-27 :

- Installation du Groupe d'Action Locale le 8 juillet 2024.
- 2 Comités techniques (audition des porteurs) organisés les 24 et 25 septembre 2024 (12 projets).
- 1 Comité de Sélection organisé le 11 décembre 2024 (5 projets).
- Une enveloppe totale de 2 245 398 €.
- Un montant sélectionné en décembre 2024 de 140 173,04€.

Perspectives 2025

→ Programmation 21-27

- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet pour 21-27.
- Participation au réseau des GAL via les événements de la Région, Leader France et via les différentes sollicitations des GAL de Nouvelle-Aquitaine.
- Comité de Sélection le 26 mars (4 projets à sélectionner).
- Comité Technique la 2ème semaine d'avril (6 projets à auditionner).
- Le « Pôle Hors Les Murs » sur la thématique des Fonds Européens en Mai.

Avis favorable sur les feuilles de route 2025.

4- Ressources humaines

3.1- Adhésion au contrat collectif d'assurance prévoyance

Le Président rappelle que le 30 septembre 2024, l'assemblée délibérante avait approuvé l'adhésion au contrat collectif d'assurance prévoyance proposé par le Centre de gestion des Landes.

Le Comité Social Territorial du CDG40 a émis un avis favorable le 18 novembre 2024.

Il est donc proposé d'entériner la délibération du 30 septembre 2024.

Décision à l'unanimité : la proposition de délibération du 30 septembre 2024 est entérinée.

3.2- Mandat pour la consultation d'une assurance santé

Le Centre de gestion des Landes propose également de porter la consultation pour un contrat d'assurance santé mutualisé au profit des collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dominique COUTIERE propose de confier ce mandat au CDG40 pour engager cette consultation.

Décision à l'unanimité : mandat est confié au CDG40 pour la consultation d'une assurance santé.

3.3- Mise à jour de l'effectif du Pôle Haute Lande

Le Président rappelle l'obligation pour toutes collectivités de joindre chaque année au budget primitif et au Compte Financier Unique, l'état du personnel.

GRADE	CAT	TABLEAU DES EFFECTIFS DU PETRHL AU 01/01/2025									
		Effectif budgétaire			Effectif pourvu			Effectif supprimé			Emplois vacants
		Temps complet	Nb	Équivalent temps plein	Temps complet	Nb	Équivalent temps plein	Temps complet	Nb	Équivalent temps plein	Temps complet
Filière Administrative											
Attaché	A	4			4	1	0,91				
Rédacteur principal 1ère classe	B	1			1						
Filière Technique											
Adjoint technique	C	1	1	0,13	1	1	0,13				
TOTAL		6	1		6	2					
TOTAL POSTES		6			6						

Il est proposé d'en prendre acte.

Décision à l'unanimité : validation de la mise à jour du tableau des effectifs.

3.4- Présentation du Rapport Social Unique 2023

Chaque collectivité a l'obligation de réaliser le Rapport Social Unique (RSU) (article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique) et de transmettre les données au Centre de Gestion pour examen en Comité Social Territorial.

Ce dernier a donné un avis favorable à l'examen de notre dossier le 10 février 2025.

Il est demandé aux membres d'en prendre acte.

Décision à l'unanimité : il est pris acte du Rapport Social Unique 2023.

En l'absence de nouvelles questions, la séance est levée à 20h et RDV est donné pour le cote du Budget le mercredi 2 avril à 18h, à Sabres.

Le Président

Dominique COUTIERE



Le Secrétaire de séance

Jérôme BAYLAUD DOMENGETROY



